

COMMUNE
DE
BERNWILLER



TRAIT
D'UNION



JANVIER
2023

ISSN 2681-8086

LA MUNICIPALITÉ VOUS

ADRESSE SES

MEILLEURS VŒUX

2023





MERCI A L'ASSOCIATION LES DÉCOS DU VILLAGE, POUR LEURS INCROYABLES DÉCORATIONS DE NOËL

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	PAGE 04
MOT DES MAIRES DÉLÉGUÉS	PAGE 05
CONSEIL MUNICIPAL	PAGES 06 À 10
APPLICATION INTRAMUROS	PAGES 11 & 12
URBANISME	PAGES 13 & 14
ETAT CIVIL	PAGE 15
LES COULISSES DE L'ÉCOLE	PAGE 16
VIE ASSOCIATIVE	PAGES 17 À 23
RÈGLES DE SALUBRITÉ PUBLIQUE	PAGES 24
VIE DE LA COMMUNE	PAGES 25 À 34
MISE À L'HONNEUR	PAGE 35
ASSOCIATION FONCIÈRE	PAGE 36
INFORMATIONS DIVERSES	PAGE 37
À MÉDITER	PAGE 38
RECETTE	PAGE 39
DIVERS	PAGE 40

Bonne lecture

Et

Bonne Année

2023

BULLETIN MUNICIPAL DE BERNWILLER
JANVIER 2023

Diffusion gratuite à tous les foyers de la commune

Tirage : 500 exemplaires

Impression : IM'SERSON

RESTEZ INFORMÉS

<https://ammertzwiller-bernwiller.fr>

Actualités

Trait d'union téléchargeable

Délibération du Conseil Municipal

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



MOT DU MAIRE



Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Permettez-moi tout d'abord, au nom des Adjoints, du Conseil municipal et du personnel communal, de vous souhaiter nos vœux les plus sincères de prospérité, de santé et de bonheur, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Le monde s'emballe : guerre en Ukraine, inflation, augmentation du prix de l'énergie, pénurie de matière première.

Nous sommes tous impactés et nous n'avons pas, malheureusement, de solution miracle pour améliorer ce marasme, mais nous pouvons, chacun à notre niveau, faire en sorte que notre quotidien soit le plus agréable possible et de façon raisonnée : respect entre voisins, entraide et solidarité.

À Bernwiller, nous avons une diversité d'associations qui nous permettent de vivre des moments plaisants tout au long de l'année et je tiens à les remercier pour s'être attelées, après deux années blanches, à reprendre leurs activités et fêtes associatives ; ce ne fut pas toujours facile, mais cela prouve que malgré une crise, ensemble, nous nous adaptons et progressons.

2022 aura été, une année, riches en travaux pour la commune, essentiellement sur le tronçon des rues Henner et Werner, travaux diligentés par le syndicat d'eau ; il s'agissait de remplacer le réseau de conduites vieillissantes sur lesquelles il y a eu plusieurs interventions suite à des fuites. Le programme de remplacement est maintenant terminé depuis mi-décembre.

Un autre chantier a démarré au mois de novembre : c'est la phase 2 de l'assainissement qui consiste à terminer de relier les lagunes d'Ammertzwiler à celles de Bernwiller, par la mise en place d'une station de relevage qui commence à sortir de terre au niveau du pont en direction de Spechbach. Les tuyaux de liaison entre le bout de la voie verte et la station seront mis en place en ce début d'année, y compris la liaison entre la station et les lagunes. Pour ces dernières, la COMCOM, qui est en charge de ces travaux, a pour projet de rajouter un bassin supplémentaire pour son bon fonctionnement.

Au niveau de la commune, nous avons bien sûr le projet de la rénovation de la maison Henner (Hennerhisla est le nom du projet) avec une équipe qui travaille avec détermination depuis plusieurs mois, à prospecter une multitude d'organismes et potentiels donateurs, dans le but d'obtenir un maximum d'aides à tous les niveaux

pour la remise en état de ce bâtiment. En parallèle, l'optimisation architecturale n'est pas en reste, avec toutes les contraintes liées aux normes en vigueur et économiques que cela implique, ainsi que la recherche de solutions novatrices telles que l'isolation au miscanthus. Rendez-vous le **5 mars 2023...**

Nous avons aussi entrepris des travaux de signalisations, rue d'Ammertzwiler, avec la mise en place de panneaux stops et d'une ligne médiane qui suit le tracé de la route prioritaire, rue De Lattre de Tassigny avec un stop en face d'un miroir qui améliore la visibilité. Des panneaux stops ont également été mis en place au croisement de la rue de l'Église et Mulhouse ainsi qu'à la sortie de la rue des Jardins. En décembre 2022 a eu lieu à Altkirch, une réunion d'information pour relancer l'étude sur la déviation Altkirch Mulhouse Burnhaupt (AMB) qui a été déclarée d'utilité publique.

Je voudrais remercier l'association Culture, Racines et Patrimoine pour toutes les actions menées avec succès durant leurs 6 années d'existence, et qui permettront de transmettre aux générations futures, l'Histoire de notre commune.

Et pour 2023 ?

Il y aura bien sûr, la poursuite du projet de la rénovation de la maison Henner, avec l'ouverture au public (prévue courant septembre) du parcours Henner de 3 km et la prise de contact avec l'unité routière, pour étudier un projet d'aménagement afin d'apporter les meilleures solutions aux problèmes de sécurité en traversée d'agglomération sur nos tronçons de plus en plus fréquentés.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie, nous avons fait le choix de l'économie et nous souhaitons réduire notre consommation d'Énergie avec, soit la baisse, soit la coupure de l'éclairage public (un comité de pilotage travaille sur le sujet) ainsi que la réduction des consommations de chauffage dans les bâtiments publics. Je remercie nos associations et leurs membres pour leur soutien dans cette démarche.

Je terminerai en disant que depuis que j'ai pris mes fonctions de Maire au mois de Juin 2022 (fonction toute nouvelle pour moi), j'ai pu constater et apprécier l'énergie, la volonté et l'engagement déployés par les différentes associations du village et les bénévoles.

Merci également au Conseil Municipal pour son soutien et son dynamisme et aux agents communaux pour tout le travail accompli tout au long de cette année un peu particulière.

BONNE ANNÉE 2023 !

Patrick BAUR,
Maire de BERNWILLER

MOT DES MAIRES DÉLÉGUÉS



L'année 2022 s'est terminée et 2023 a pointé le bout de son nez....

C'est l'occasion de faire une petite rétrospective sur cette année 2022, riche en événements :

Réhabilitation de la maison Henner – Projet HENNER HISLA (article pages 26 et 27) :

La Commune se mobilise pour donner un souffle nouveau à la Maison Henner, pour en faire la place du village de demain mêlant culture, services de proximité et logements tout en étant vertueuse au regard des enjeux environnementaux. La mobilisation de chacun de nous est indispensable pour préserver ce patrimoine unique de notre village.

Vie associative :

Les animations dans la commune n'ont pas été en reste durant cette année 2022 et elles ont toutes, rencontré un franc succès. Merci à toutes les associations, à l'école et aux bénévoles pour leur investissement à faire de notre village, un village animé où il fait bon vivre.

Commissions ouvertes aux habitants :

Rejoignez-nous dans les diverses commissions ouvertes aux habitants : la Commission Communication pour participer à la préparation des différentes manifestations qui auront lieu dans la commune et/ou la Commission Voirie / Réseaux / Sécurité. Nous serions très heureux de vous compter parmi nous et bénéficier de votre savoir-faire et de vos idées.

Une belle leçon de vie et de courage....

Je ne pouvais terminer cet article sans vous transmettre une belle leçon de vie et de courage en pleine guerre : ce sont les remerciements de Lélya et Tanya, les 2 dames Ukrainienne, hébergées à Bernwiller. Voici un extrait de leur dernier message reçu le 15 décembre : « *dans un moment de notre vie très difficile, vous nous avez donné votre amour, nous ne l'oublierons jamais, vous êtes dans nos cœurs.....nous avons un peu peur, nous n'avons pas toujours d'électricité, et la communication est mauvaise. Tout va bien, nous sommes en vie ! Nous vous étreignons et vous embrassons très fort* ».

Je vous souhaite à toutes et à tous, mes meilleurs vœux, que cette année soit remplie de joie et de réussites, une très bonne santé et surtout prenez soin de vous !

Nathalie CASALANGUIDA

Maire de la commune déléguée de Bernwiller
1ère adjointe



Bonjour à toutes et à tous,

Ça y est, l'année 2022 s'est achevée.

Une année durant laquelle se sont déroulés plusieurs chantiers :

- le renouvellement des conduites d'eau potable de la rue principale de Bernwiller, qui est, maintenant, terminé ;
- le chantier d'assainissement à l'entrée Est du village et qui progresse actuellement dans la rue du Spechbach ;
- en parallèle, la pose de la nouvelle conduite le long du Krebsbach et de la rue de la chapelle.

Après deux années blanches pour cause de pandémie, toutes les associations du village ont fait revivre leurs traditionnelles manifestations avec succès.

Le 17 décembre, la nouvelle équipe du Conseil Municipal a pris à cœur d'organiser, à nouveau, le traditionnel rendez-vous du vin chaud sur la place de l'église St Etienne d'Ammertzwiler.

Pour la première fois, c'est moi qui me suis attelé à ce que cette fête soit une réussite, et vu le nombre de personnes présentes, cela a été le cas.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies malgré la météo glaciale mais sèche et un immense bravo à la mini chorale de Rémi qui nous a interprété plusieurs chansons de leur répertoire.

Sans oublier la super projection son & lumière que Charly et son équipe ont mis en place.

Je voudrais aussi remercier l'association Culture Racines et Patrimoine qui, suite à sa dissolution, a fait un don à la commune, destiné à la rénovation extérieure de l'église Saint-Etienne et à la rénovation de la Maison Henner.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2023 !

Gervais SCHNOEBELEN,

Maire de la commune déléguée d'Ammertzwiler
4^{ème} adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du 28 juin 2022

Envoi des convocations au conseil en dématérialisé

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'envoyer, systématiquement, les invitations aux différentes réunions dont les réunions du conseil municipal de manière dématérialisée.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

Le Conseil municipal, décide d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cet engagement et à ordonner le versement de la contribution correspondante.

Travaux Forêt – Parcelle 3

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de candidature de la commune transmis, à la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre du plan de rebond Forêts d'avenir d'Alsace.

Ce dossier de demande de subvention correspond au reboisement de la parcelle 3 en forêt de la commune déléguée de Bernwiller.

Les essences proposées et choisies sont adaptées au sol et au changement climatique.

La plantation des 702 plants aura lieu courant du 1er trimestre 2023.

Le reste à charge de la commune, après déduction de la subvention, s'élèverait à 1 826,48 € HT.

Adhésion au contrat groupe statutaire du centre de gestion du Haut-Rhin (CDG)

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide d'adhérer à compter du 01/01/2022 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Rapport annuel 2021 du SIAEP

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021 est présenté aux conseillers qui en prennent acte.

Défense incendie – rue Louis Werner

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable ayant lieu sur la commune déléguée de Bernwiller, il nous est proposé de procéder à la prolongation de la conduite en DN 100 du 37 au 71-73 rue Louis Werner pour assurer la défense incendie.

Le coût de ce projet s'élèverait à 17 000€. Les travaux seraient exécutés par l'entreprise EN CER.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

ONF – Programme des travaux patrimoniaux 2023

Dans le cadre du régime forestier, l'ONF élabore le programme des coupes, désigne les arbres à couper, organise la **commercialisation des bois** et assure la surveillance des coupes. Ses techniciens effectuent le martelage (opération consistant à marquer, au marteau ou à la peinture, les arbres désignés pour être prélevés) préalable aux coupes et gèrent la commercialisation du bois, dont le produit revient à la commune.

M. SCHNOEBELEN Gervais, adjoint et maire délégué d'Ammertzwiller, présente au Conseil Municipal les programmes des travaux qui les accepte.

Travaux maison Henner

M. GASCHY Benoît, conseiller municipal, prend la parole et donne l'état d'avancement du projet.

Le processus de désignation de la Maîtrise d'œuvre a été lancé en avril 2022. A ce jour, trois cabinets d'architecture ont été retenus pour la maîtrise d'œuvre. L'audit entre ces trois candidats aura lieu le 12/07/2022.

A l'issue de cet audit un candidat sera retenu.

L'équipe lauréate mènera de fin août à fin décembre 2022 les études jusqu'au niveau « Avant-Projet Détaillé », pour pouvoir constituer les dossiers de demandes de subvention.

Compte-tenu du caractère patrimonial et historique de ce bâtiment, la Fondation du Patrimoine a été sollicitée pour la mise en place d'un financement participatif doté d'avantages fiscaux.

Cette démarche implique une communication claire, attrayante et stratégique, suscitant l'intérêt des donateurs pour le projet.

CONSEIL MUNICIPAL

Après sondage, la compétence pour ce type de communication n'est pas disponible au sein de notre village. Une consultation a été faite auprès de l'atelier NA (Maisons Fait Quoi) pour conduire cette démarche. Un devis comprenant une brochure de quarante pages, un flyer, une courte vidéo, la réalisation d'un site internet, ... a été confectionné par l'atelier NA et celui-ci est présenté aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de base comprenant le flyer et la brochure complète pour un montant négocié à 7000€.

Éclairage public : Acquisition d'un logiciel

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal un courrier en RAR venant d'être envoyé à la société TELLOS pour une mise en conformité de leurs travaux.

Le Conseil Municipal approuve l'achat des 10 drivers DALI auprès de l'entreprise ATOUT LUMIERE.

Proposition du cabinet TERRANERGIE – chaufferie d'Ammertzwiler

M. le Maire donne l'état d'avancement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une nouvelle chaudière miscanthus à Ammertzwiler.

À ce jour, les travaux or VRD, gros œuvre, télé-comptage et télé pilotage ont été chiffrés à 266 000 € HT.

Il faut à présent mandater un bureau structure.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Tarif chauffage 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les statuts prévoient une actualisation annuelle des tarifs de l'abonnement et du KW.

Le tarif actuellement en vigueur sur le ban de la commune nouvelle est le suivant :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : 0,0716 € HT

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : 39,16 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs pour la saison de chauffe à venir comme suit :

R1 (la consommation) : en € HT par kWh consommé : 0,0737 € HT

R2 (l'abonnement) : valeur annuelle, en € HT par kW souscrit : 39,16 € HT

Distributeur automatique de Pizza

Une plaquette de présentation de la société Démoniak est présentée aux membres du conseil municipal.

Cette société a demandé à être reçue par la municipalité pour présenter leur projet.

Il s'agirait, pour la commune de Bernwiller, de leur louer un terrain pour l'implantation d'un distributeur à pizzas. Ce distributeur contiendrait des pizzas fraîches du jour, préparées avec des produits locaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de répondre favorablement à cette proposition.

Toutefois, la société Démoniak se réserve le droit d'établir une étude finale et de rendre un avis définitif ultérieurement.

Acquisition de matériel

M. BAUR Patrick, Maire, propose à l'assemblée d'imputer en section d'investissement la dépense relative à l'acquisition d'un bouton poussoir cycliste installé sur le feu de la rue des Bois.

Acquisition faite auprès de l'établissement Clemessy pour un montant de 361,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, vu la durabilité des biens, d'imputer cette facture en section d'investissement.

Extrait de la séance du 19 septembre 2022

Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de communes SUD ALSACE LARGUE (CCSAL)

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

permis de construire, permis d'aménager et autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Il existe de plus des exonérations particulières définies par chaque commune.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Les 44 communes membres, ayant institué un taux de taxe d'aménagement, et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{ER} janvier 2022.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté de communes. Ce pourcentage est fixé à 1 % du montant total de la taxe perçue en année N-1. Ce reversement sera formalisé par une convention annuelle entre chaque commune et la Communauté de communes et annexée à la présente.

Il est proposé que ces dispositions soient applicables pour les années 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal, adopte le principe de reversement de 1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Sud Alsace Largue et précise que ces dispositions s'appliquent pour les années 2022 et 2023.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le Maire de BERNWILLER expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, décide de ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Acquisition de matériel

M. le Maire propose à l'assemblée d'imputer en section d'investissement la dépense relative à l'acquisition de ventilateur pour l'établissement de la nouvelle mairie.

Acquisition faite auprès de l'entreprise Hyper U pour un montant de 269,96 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide vu la durabilité des biens, d'imputer cette facture en section d'investissement.

Acquisition de terrain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes acquisitions de terrain à réaliser par la commune pour l'élargissement des rues et en vue de l'intégration desdites rues dans le domaine public de la commune, à 120 euros l'are.

Après délibération, l'Assemblée décide :

- D'acquérir lesdites parcelles au prix de 120 euros l'are ;
- D'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer les actes ainsi que toutes les pièces relatives ;
- De retenir Me HASSLER Gilles en tant que notaire chargé de la rédaction des actes.

L'ensemble des frais de notaire, d'arpentage et divers resteront à la charge de la commune.

Provisions pour créances douteuses. Délibération adoptant une méthode de calcul

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

Le Conseil Municipale, décide d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes).

Agrément permissionnaire de chasse

M. Bernard MOUTAUD, adjudicataire de la chasse communale sollicite l'agrément d'un permissionnaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir examiné le dossier et constaté que l'ensemble des pièces requises a été communiqué, l'assemblée, décide d'agréer la candidature suivante :

M. BONVALOT Léon domicilié à MONTECHEROUX (25190), Monglioz ;

Rapport d'activité 2021 de Territoires d'Energie Alsace

Le rapport d'activité de Territoires d'Energie Alsace pour l'année 2021 est présenté aux conseillers. M. BAUR Patrick en donne lecture et le commente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, PRENNENT ACTE du rapport d'activité de Territoires d'Energie Alsace 2021.

Communication des décisions

M. BAUR Patrick informe l'assemblée de la décision suivante :

- n° DE_2022_001 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison JJ Henner à Bernwiller pour un montant de 132 750,00 € HT.

Versement des indemnités de fonction au Maire de la commune Bernwiller

Cette délibération abroge la délibération n°7 du 20/05/2022.

M. le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème de de 51,6%.

Monsieur le Maire fait la demande expresse de toucher moins que le maximum autorisé.

Le Conseil Municipal décide par un vote à main levée, et avec effet au 01/09/2022 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : au taux de 42,4% de l'indice brut terminal de la fonction publique territorial.

Extrait de la séance du 25 octobre 2022

Création d'un poste permanent au service technique

La création d'un emploi permanent d'agent technique est rendue nécessaire par l'accroissement quotidien des fonctions et tâches liées au poste ;

À compter du 01/01/2023, un emploi permanent d'agent technique de 1^{ère} classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures.

Cet emploi comprend notamment les missions suivantes : Entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et plus généralement toutes les tâches liées au poste d'agent technique d'une commune.

Création d'un poste permanent au service administratif

La création d'un emploi permanent d'agent administratif est rendue nécessaire par l'accroissement quotidien des fonctions et tâches liées au poste ;

À compter du 01/01/2023, un emploi permanent d'agent administratif de 1^{ère} classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures.

Cet emploi comprend notamment les missions suivantes : Accueil physique et téléphonique du public, gestion de la comptabilité, des ressources humaines et plus généralement toutes les tâches administratives liées au poste.

Convention de mise à disposition de Personnel

Monsieur le Maire propose de prendre une convention de mise à disposition de personnel afin que Pauline RICHERT, embauchée par la commune de Bernwiller, puisse effectuer des heures au sein du SIS de Balschwiller, Buethwiller et Eglingen à compter du 11/07/2022.

Mise en Œuvre des Lignes Directives de Gestion

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sont établies pour une durée de 6 ans.

Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique.

Délibération portant détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade

De fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.

Il est applicable à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Il détermine le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement.

CONSEIL MUNICIPAL

Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

La collectivité, à partir du 01/01/2023, souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Participation à hauteur de 30€/mois/agent.

Convention de mandat à titre gratuit dans la perspective de groupements de commandes

Approbation de la convention de mandat à titre gratuit passée entre la CCSAL et les communes membres ou les syndicats infracommunautaires souhaitant adhérer à la convention cadre de groupements de commandes permanents et à la carte, habilitant la CCSAL à mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

Convention cadre de groupement de commande permanent et à la carte

Approbation de convention de groupement de commande permanent et à la carte, désignant la Communauté Sud Alsace Largue comme coordonnateur du groupement, selon les modalités fixées dans la convention ;

Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état établi par Madame la Trésorière d'Altkirch concernant les produits qu'elle ne peut recouvrer :

Budget Réseau de chaleur

- MARIN Pascal pour un montant de 269,08 €

Budget général

- BACHER Jean-Claude pour un montant de 68,50 €
- Fonds de solidarité pour un montant de 8,88 €
- KUBLER Nathalie pour un montant de 44,50 €
- MARIN Isabelle pour un montant de 156,50 €
- MULLER Laurent pour un montant de 62,23 €
- NEFF Georges pour un montant de 40,31 €
- PLAIRE Loic pour un montant de 49,00 €
- Retenue à la source pour un montant de 7,30 €
- ROUSSEY Jean pour un montant de 111,00 €
- SCHWALM Christelle pour un montant de 81,50 €
- URSSAF pour un montant de 69,76 €

Après délibération, l'assemblée décide d'autoriser le Maire à régulariser la situation comptable et prononce l'admission en non-valeur des côtes émises à l'encontre des susnommés pour un montant total de 269,08 € sur le budget réseau de chaleur et pour un montant total de 699,48 € sur le budget général de la commune.

Acquisition terrains

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à candidature reçu en mairie, de la SAFER, concernant plusieurs parcelles leur appartenant sur le ban de la commune de Bernwiller.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir déposé une candidature pour la parcelle :
S.14 N°50 J/K au lieu-dit Taubstraeng d'une surface de 2 ha 16 a 90 ca.

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'acquérir ladite parcelle.

En effet, cette parcelle située le long du cours d'eau serait opportune pour y implanter du miscanthus.

Grâce à déjà plus de 23 ha de miscanthus implantés le long de la zone de captage d'eau potable, nous avons réussi à faire baisser le taux de nitrate qu'elle contenait.

Le miscanthus planté est ainsi récolté en filière courte car, il alimente nos deux chaufferies communales alimentant près de 60 particuliers et tous les bâtiments communaux.

Cette parcelle se trouve également dans une zone facilement inondable.

Des études de la chambre d'agriculture démontrent qu'une plantation de miscanthus facilite la retenue de l'eau ainsi que son imprégnation en terre.

Après délibération, l'Assemblée décide :

- D'acquérir lesdites parcelles au prix de 150 euros l'are soit 32 535,00 euros ;
- De verser à la SAFER le montant de 3 123.36 euros pour frais accessoires ;
- D'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer les actes ainsi que toutes les pièces relatives ;
- De retenir Me HASSLER Gilles ou tout autre notaire suggéré par la SAFER en tant que notaire chargé de la rédaction des actes.

L'ensemble des frais de notaire, d'arpentage et divers resteront à la charge de la commune.

***Vous pourrez consulter l'intégralité des comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune dès que celui-ci sera opérationnel.**

APPLICATION IntraMuros



RETROUVEZ L'ESSENTIEL DE VOTRE TERRITOIRE SUD ALSACE LARGUE SUR NOTRE APPLI !

- Toutes vos infos communales et intercommunales dans votre poche
- Des notifications ou des alertes pour vous informer en temps réel sur les manifestations, les activités et les services de votre territoire au quotidien.



ÉVÉNEMENTS



ALERTES



POINTS D'INTÉRÊT



ANNUAIRE



SIGNALER



SONDAGES



ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRÉS



ASSOCIATIONS



COMMERCES



ACTUALITÉS

« Vous n'avez pas encore téléchargé l'appli mobile gratuite et disponible sur l'ensemble du territoire Sud Alsace Largue ?

Retrouvez toutes vos infos communales et intercommunales dans votre poche en 1 clic.

Intramuros vous permet de recevoir des notifications ou des alertes directement pour vous informer en temps réel sur les activités et les services de votre territoire au quotidien.

- Route barrée, coupure d'eau, accident sur votre commune ? Vous recevez directement une alerte pour être les premiers informés.
- Contacter une association, une entreprise ou un commerce sur votre commune
- Avoir le calendrier des manifestations, des activités à pratiquer près de chez vous, géolocaliser les lieux à découvrir dans un rayon que vous choisissez...

Avec IntraMuros, tout est accessible en 1 clic.

Ce nouveau média d'information est mis à disposition de toutes les communes sur le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Le Dispositif est financé par le plan National de relance et de résilience européen (PNRR) au titre du fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales. #France relance

Un dispositif mis en place par la Communauté de communes Sud Alsace Largue

Comment ça marche ?


Rendez-vous sur le Play Store (Android) : ou l'App Store (iPhone) puis :

Téléchargez gratuitement l'application sur votre tablette ou smartphone.

Sélectionnez votre commune et abonnez-vous aux notifications qui vous intéressent ;

Vous serez alors informé en temps réel des éléments publiés par votre commune, la communauté de communes et les communes que vous aurez que vous aurez décidé de suivre.

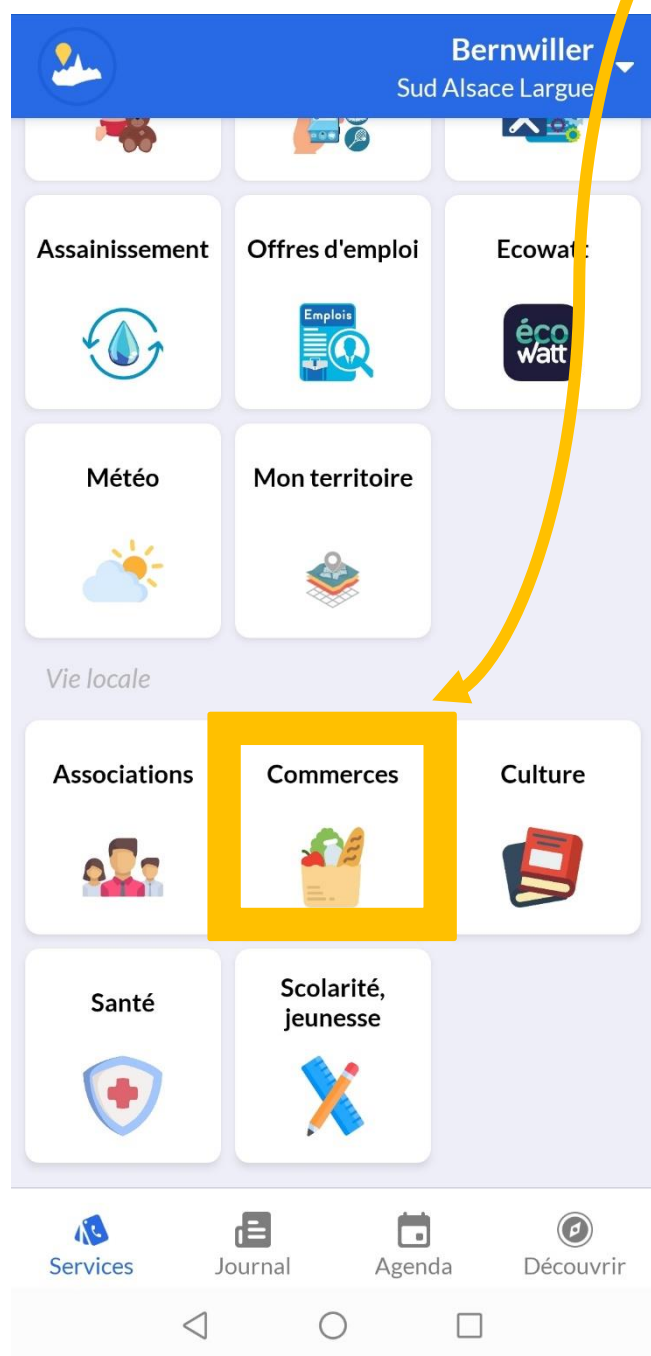


 La navigation est simplifiée et aucune donnée n'est collectée ! Il ne faut ni indiquer son mail ni son numéro de téléphone.



APPLICATION IntraMuros

**ARTISANS, COMMERCANTS,
PROFESSIONNELS...**



Pour faciliter et soutenir la vitalité des commerces et artisans de proximité, la commune de Bernwiller souhaite mettre en place **un annuaire des commerçants en ligne sur l'application IntraMuros.**

Il référencera les commerces, les artisans et professionnels Bernwillerois.

Cet annuaire sera actualisé au fur et à mesure des informations transmises par les commerçants.

VOTRE ENTREPRISE SUR INTRAMUROS

TARIFS Gratuit

Depuis le récent lancement d'Intramuros dans notre commune, nous entrons aujourd'hui dans une phase de développement du contenu de l'application en l'ouvrant aux professionnels qui pourront ainsi être visibles dans l'application.

Les clients des entreprises pourront ainsi les retrouver sur leur smartphone. Ils auront accès à leurs informations, pourront les contacter facilement, dans la fiche de l'entreprise.

Alors, commerçants, artisans, professionnels de Bernwiller, n'hésitez pas :

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT POUR FIGURER DANS L'APPLI INTRAMUROS.

Pour cela rien de plus simple ; il vous suffit de télécharger le formulaire sur le site internet de la commune, ou de nous le demander par email à mairie@bernwiller.fr.

Le formulaire devra être rempli, signé et envoyé en mairie pour la création de votre compte à mairie@bernwiller.fr

Nous ferons tout notre possible pour que vous puissiez être référencés rapidement mais l'insertion des données demande du temps.

Merci pour votre patience.





URBANISME

Permis de construire :

PC 068 006 22 F0005
MAISON BEGI, rue François Joseph Deyber,
Maison d'habitation → accordé

PC 068 006 22 F0006
ARKOBOIS, 2 rue d'Ammertzwiller,
Abri de jardin → refusé

PC 068 006 22 F0007
HIGY Julien, 4 rue des Prés,
Carport → en cours

Déclaration préalable :

DP 068 006 22 F0018
VAUTHIER Guy, 36 rue Louis Werner,
Panneaux photovoltaïques → accordé

DP 068 006 22 F0019
PERINI Joffrey, 10 rue des Noisetiers,
Piscine → accordé

DP 068 006 22 F0020
PERINI Joffrey, 10 rue des Noisetiers,
Clôture et portail électrique → accordé

DP 068 006 22 F0021
ABST DEVELOPPEMENT OLYSI, 7B rue des
Vergers,
Panneaux photovoltaïques → accordé

DP 068 006 22 E0022
BRUN Sandrine, 15 rue de Mulhouse,
Changement de destination d'un local → accordé

DP 068 006 22 F0023
ROY Roland, 14 rue Jean-Jacques Henner,
Couverture zinguerie isolation → accordé

DP 068 006 22 F0024
MATHIAS Christophe, 9B rue Louis Werner,
Remplacement toiture tôle → accordé

DP 068 006 22 F0025
MATHIAS Christophe, 9B rue Louis Werner,
Clôture → en cours

DP 068 006 22 E0026
COSTE Geoffroy, 11A rue de Mulhouse
Panneaux photovoltaïques → accordé

DP 068 006 22 F0027
MORGEN Marc, 13B rue d'Ammertzwiller
Carport → refusé

DP 068 006 22 F0028
BRINGEL Gautier, 11 rue des Champs
Clôture + portail → en cours

Certificat d'urbanisme :

CUa 068 006 22 F0009
Me FRISE Géraldine, 7 rue des Champs

Cua 068 006 22 E0010
Me WALTMANN Théodore, 52 rue de Mulhouse

L'ESSENTIEL SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

AUTORISATION D'URBANISME

Les constructions nouvelles, les travaux sur constructions existantes, les aménagements et de nombreux autres projets sont soumis à autorisation d'urbanisme, comme :

- les modifications de l'aspect extérieur de votre construction (extension, changement de fenêtres, réfection totale d'une toiture, ravalement de façade...),
- l'édification d'une clôture sur voie et en limite de propriété... qui nécessitent une déclaration préalable de travaux ;
- l'installation d'une piscine ou d'un abri de jardin qui nécessite très souvent la délivrance d'une autorisation et doit respecter certaines règles du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- les coupes et abattages d'arbres.

DÉLAIS D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Droit commun

Certificat d'information : 1 mois

Certificat opérationnel : 2 mois

Déclaration préalable : 1 mois

Permis de construire de maisons individuelles et permis de démolir : 2 mois

Autres permis (hors cas particuliers) : 3 mois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Commencer des travaux sans autorisation d'urbanisme préalable constitue une infraction au Code de l'urbanisme.

Les décisions d'urbanisme ne sont délivrées qu'au regard des règles d'urbanisme à l'exception des autres règles de droit privé.

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur votre terrain est obligatoire dès notification de la décision et jusqu'à la fin du chantier. La durée minimum de l'affichage est de deux mois.

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) est obligatoire en cas de permis de construire ou d'aménager.

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) est obligatoire pour toute autorisation d'urbanisme (permis et déclarations préalables). Ces documents doivent être déposés à la mairie.

URBANISME



DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'URBANISME

Depuis 1er janvier 2022, toutes les autorisations d'urbanisme sont dématérialisées. Vous devez donc déposer vos demandes et documents sur un GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme). Il s'agit de remplacer les documents papiers par des documents électroniques.

Le passage à une dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme est une obligation réglementaire qui a été introduite par la loi portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018.

Cette obligation a été codifiée à l'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) imposant à toutes les communes de moins de 3500 habitants d'avoir la capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE), à compter du 1er janvier 2022.

Afin de satisfaire à cette obligation réglementaire, la commune de BERNWILLER dispose d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) accessible via l'adresse suivante :

<https://gnau31.operis.fr/sundgau/gnau/#/>

En vertu de l'article L.112-9 du code des relations entre le public et l'administration, la mise en place de ce téléservice exclut tout autre mode de saisine par voie numérique. Par conséquent, une demande d'autorisation d'urbanisme envoyée par email ne sera pas prise en compte.

Enfin, les personnes ne pouvant procéder au dépôt de leur demande d'autorisation d'urbanisme directement via le GNAU pourront toujours déposer leur dossier en version papier à la Mairie de BERNWILLER.

Pour le moment et exceptionnellement, les dossiers nécessitant la consultation de services extérieurs (SDIS/DDT (ERP),ABF...) devront également être déposés en version papier en parallèle d'un dépôt

sur le GNAU, compte tenu de notre impossibilité d'imprimer des pièces graphiques supérieures au format A3.

Les formulaires CERFA sont disponibles sur le site internet www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr.

Les formulaires et leurs pièces jointes sont à enregistrer en PDF.



À noter la possibilité de poursuivre ces formalités au format papier pour les personnes n'étant pas familières avec le monde informatique.

Le dépôt en ligne, c'est...

- **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. La commune continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier recommandé, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



ETAT-CIVIL

Naissance

Axel MASSOT-PELLET né en juillet, félicitation à Éric et Émilie

Rémy SCHMERBER né en août, félicitations à Jérémy et Lucie

Morgen KELLER VEYA né en septembre, félicitations à Julien et Émilie

Lilian ERHARD né en septembre, félicitations à Julien et Barbara

Ezio FOURNIER CORSICO né en octobre, félicitations à Jonathan et Mélissa

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux résidents de Bernwiller.



Décès

Madame SUT Patricia le 16/07/2022

Madame HERRBACH Denise le 03/11/2022

Madame WALCH Myriam le 19/12/2022

Toutes nos sincères condoléances aux familles des défuntes



Mariage

Ils se sont unis

HABERMACHER Maxime & LIENHARDT Marie
Le 27/08/2022

Grand Anniversaire

Madame BEJAOUI née STIMPFLING Marie Madeleine a fêté ses 80 ans le 28 juillet



Pacs



ZEHRINGER Arnaud & BALLARD Charlène
Le 22/12/2022

La Municipalité leur adresse tous ses vœux de bonheur pour leur engagement



Monsieur FESCHOTTE Claude a fêté ses 80 ans le 31 décembre

C'est avec une grande joie que nous souhaitons un joyeux anniversaire à nos aîné(e)s.



LES COULISSES DE L'ÉCOLE



Spectacle de l'école de Bernwiller « Eau secours ! »



Vendredi 21 octobre, à Bernwiller, s'est déroulé un spectacle créé et réalisé par tous les élèves de l'école du village, de la petite section au CM2, avec l'aide du musicien et auteur-compositeur, Didier Marest.

Les enseignants et les enfants ont communiqué à distance, avec le créateur des chansons et des musiques, pendant plusieurs semaines, puisqu'il vit à Saint James en Normandie, après avoir vécu quelques années en Alsace.

A partir d'une idée originale, conjointe, de Didier Marest et des professeurs, les enfants ont écrit l'histoire en classe.

Il s'agit de celle de deux enfants de Bernwiller, qui découvrent, en se levant un matin que l'eau du robinet ne coule plus. Ils se lancent alors à la recherche du précieux liquide et de sa source, pour comprendre ce qui se passe et résoudre le problème.



Après quelques aventures, ils réussissent à faire couler l'eau, à nouveau.

Une fable sur la protection de l'environnement et de nos ressources, bien à propos, après un été de sécheresse.

Le musicien normand est spécialement revenu dans notre région, pour travailler, durant quatre jours, du 17 au 21 octobre, avec les élèves de toutes les classes.

En effet, une fois le spectacle créé à partir de l'histoire des élèves, il fallait répéter toute la semaine pour être au point pour la représentation prévue le vendredi soir.

Ce projet a pu avoir lieu grâce au soutien financier de l'association des parents d'élèves de l'école, « Les enfants d'abord », et de la mairie.

Le soir du spectacle, la salle des fêtes communale était comble. Les parents, comme les enfants, étaient ravis de ce moment de partage et de cette expérience.



VIE ASSOCIATIVE

L'Association **RENC'ARTS** vous souhaite une très belle nouvelle année 2023 et vous offre ces mots de J. Ray :

« Il te faut chaque jour prendre un temps pour toi et cueillir le présent »



Notre exposition du 25 et 26 juin 2022 dans le Jardin de Brigitte

« La forêt en folie »



Bonjour à toutes et tous,

Après 2 années sans notre fête champêtre, l'amicale a décidé d'organiser cette année au mois de juin notre traditionnel ESELFASCHT mais sous une forme réduite.

Et ce fut un succès.

Merci à vous d'être venu si nombreux.



L'année prochaine, si l'état sanitaire le permet, nous organiserons cette belle fête avec de la musique et toutes les animations connues.

Et comme toujours un grand MERCI de votre accueil lors de la distribution des calendriers.



Je vous souhaite au nom de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Ammertzwiller, une heureuse année 2023, et surtout une bonne santé.

Prenez soin de vous.

Le président
Christian BAUMANN

VIE ASSOCIATIVE

Altabürascht – Edition 2022



Il était une fois une poignée de bénévoles motivés qui ont eu l'audace de créer l'Altabürascht dans le but de construire une salle des fêtes à Bernwiller.

Ils ont relevé le défi et c'est ainsi que cette fête perdure depuis 36 ans.

Les anciens, petit à petit, se retirent et les jeunes prennent la relève.

Après deux années de pause à cause d'un virus malveillant qui a bouleversé le monde entier, voilà que les festivités ont repris de plus belle les 10 et 11 septembre derniers avec beaucoup de succès.

Le bal du samedi soir a attiré en nombre les amateurs de musique et de danse. Le dimanche a débuté par la traditionnelle messe dans une église magnifiquement décorée pour l'occasion.

Sous un soleil radieux, Bernwiller a accueilli de nombreux visiteurs venus de près et de loin pour goûter la fameuse choucroute garnie concoctée par la famille Edel.



Une foule compacte a assisté au cortège qui retrace la vie rurale de nos ancêtres : des tracteurs anciens, des

animaux de la ferme, des chars qui représentent les scènes du quotidien d'une époque révolue ont charmé un public avide d'authenticité.

La journée s'est terminée en musique sous le chapiteau, en famille, entre amis autour d'une collation en toute convivialité.

Des regards émerveillés, des sourires échangés, des rencontres inopinées, de la bonne humeur.... tous les ingrédients étaient réunis pour passer une belle journée à Bernwiller.

Merci à tous nos partenaires, aux nombreux bénévoles, aux associations qui nous ont prêté main forte. Comme le dit si bien Frank Piccard (champion olympique de ski) :

« La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite. »

Cette fête qui fait le lien entre le passé et le présent est une formidable aventure humaine.

L'Altabürascht fait désormais partie du patrimoine immatériel de notre village.

Merci à vous tous, habitants de Bernwiller/ Ammertzwiler pour votre soutien.



D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine édition.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Que 2023 soit une année remplie de douceur et de paix.

Les membres de l'association de l'Altabürascht.

VIE ASSOCIATIVE



*Faisons germer les échanges.
Cultivons nos savoir-faire.
Récoltons les idées.*

Le 26 janvier, **l'épiqueoi?** entrera dans sa troisième année d'existence ! Voici maintenant deux ans que les bénévoles s'activent pour faire vivre et développer l'association !

Bien entendu l'épicerie a été au centre de nos préoccupations, un épicerie qui a su secouer nos idées, nos énergies.

Très rapidement, l'épiqueoi? s'est retrouvée avec trois cœurs...trois pôles, maintenant d'égales importances, qui font vivre notre association.

Ce sont trois services à la population de la commune :

- **l'épiqueoimètre?** la friperie
- **l'épiqueoilire?** la boîte à livres géante
- **l'épicerie**



Et finalement, des lieux de rencontre et d'échanges avant tout ; grâce à eux, de plus en plus de personnes fréquentent et s'impliquent dans notre association.

Ainsi, nous avons pu avec beaucoup de plaisir, aider à la fête des moissons en réalisant une fournée de miches ; nous avons aussi pu participer à l'**altabürafascht** en confectionnant deux chars et en aidant aux différents services.

Plusieurs membres participent également, aux côtés d'autres associations, à la mise en œuvre du projet « Henner Hisla » porté par la Mairie.

Pur service à la population, l'**«épiqueoilire?»** est devenu un formidable lieu de rencontres et d'échanges.



N'hésitez pas à y venir pour peut-être y trouver un livre, boire une tisane ou un café !
C'est entièrement gratuit : apportez ou non un livre et repartez avec un autre !

L'épicerie et la friperie dégagent maintenant des bénéfices... L'objectif ?
Pouvoir offrir de nouveaux services et des activités gratuites. Les idées de toutes et de tous sont donc les bienvenues, n'hésitez pas !

Ainsi, en octobre, une trentaine de personnes de la commune se sont inscrits à une « ballade nature », organisée en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau : nous avons pu découvrir la ZNIEFF de Bernwiller !

Une ballade découverte à la rencontre de la faune et de la flore des alentours du village et de notre forêt !



Alors ensemble, faisons germer de nouvelles idées au cours de cette troisième année à venir ! Venez avec vos envies, vos compétences !

Les membres de l'association de l'Épiqueoi.

VIE ASSOCIATIVE

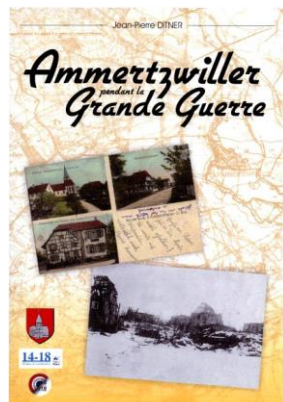


Dissolution de l'Association

Avant la réunion du Conseil municipal du 25 octobre 2022, M. Le Maire en présence des adjoints et des conseiller(e)s municipaux, a permis aux liquidateurs de l'association, M. Jean-Pierre DITNER et M. Léonard HELGEN, de remettre deux chèques à la commune.

Commémoration du Centenaire de la Guerre de 14/18

L'ancien Président, M. HELGEN, a rappelé que l'association a été créée à l'initiative de la commune, pour l'organisation de cet événement. L'investissement des membres, avec le concours de toutes les associations du village et des bénévoles, ont permis à ces journées du 15 et 16 juillet 2015 d'être un succès. Plus d'un millier de visiteurs ont pu découvrir, grâce aux expositions, conférences et reconstitutions le sort tragique d'Ammertzwiller et de ses habitants. Près de 300 descendants, des 40 familles évacuées en janvier 1915, se sont retrouvés autour d'un repas.



M. DITNER a rédigé une brochure de 56 pages "Ammertzwiller pendant la Grande Guerre" retraçant de jour en jour les faits et événements qui ont eu lieu dans le village de 1914 à 1918, toujours disponible en mairie.

L'assemblée a eu une pensée pour M. Bernard DELEURY et M. Lionel LABARTETTE, deux de nos membres partis bien trop tôt, très impliqués dans notre association et également élus de la commune.

M. DITNER a remis au nom de l'association à M. le Maire, un chèque de 15 000 euros, somme qui correspond aux bénéfices de la Commémoration et qui est destinée à la rénovation extérieure de l'église Saint-Etienne, conformément aux statuts de l'association.



Jean-Pierre DITNER

BAUR Patrick

HELGEN Léonard

Les nombreuses actions de l'association C.R.P. en 6 années d'existence

M. HELGEN a évoqué l'implication de ses membres, dans les travaux qui ont permis de réaliser de nombreux projets, pour lesquels l'association a aussi participé financièrement : la création de deux parcours pédestres autour d'Ammertzwiller et Bernwiller, la modification du tracé du GR 531 qui passe maintenant par la Voie Verte, tous balisés par le Club Vosgien.

L'engazonnement et la réfection du monument des prêtres dans le cimetière Saint-Etienne. Les livres en libre-service, le boulodrome, le jardin partagé, l'aire de jeux à Ammertzwiller et les nids de cigognes.

Conjointement, avec Les Enfants d'Abord, elle a aussi organisé une soirée au cinéma plein air en 2018, après la kermesse.

La réhabilitation de la maison J.J. HENNER

Il a semblé important aux membres, lors de l'assemblée de dissolution d'être engagé pour que cette réalisation aboutisse.

Puisse ce premier modeste financement être la source d'autres, afin que revive cette maison et que les générations à venir s'approprient ce bien commun.

M. DITNER a remis au nom de l'association à M. le Maire, un don de 1000 euros pour ce projet.



VIE ASSOCIATIVE



UNC GILDWILLER ET ENVIRONS

L'année 2022 a été marquée par le décès subit le 1^{er} mars de notre président Nicolas SCHNOEBELEN.

Le 5 mai 2022 élection du nouveau comité de direction, Marcel MORILLON accepta de prendre la présidence de l'Association UNC Gildwiller et Environs, qui rayonne sur 18 communes.

Le 7 mai 2022, Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à HAGENBACH.

Le 22 mai 2022, 88^e congrès départemental de l'UNC à RICHWILLER.

Le 25 août 2022, à la commémoration du 80^e anniversaire de l'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans à BELLEMAGNY / SAINT COSME.

Le 27 août 2022 commémoration départementale du 80^e anniversaire de l'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans à RICHWILLER.

Le 25 septembre 2022 Inauguration de la stèle de 1790 restaurée par le Souvenir Français au cimetière de l'église St Morand à ALTKIRCH.

Le 16 octobre 2022 pèlerinage annuel à THIENBACH.

Le 22 octobre 2022 assemblée générale suivi d'un repas au restaurant la couronne à Burnhaupt-le-Haut.

Le 11 novembre 2022 hommages à tous les morts pour la France devant les monuments aux morts de TRAUBACH LE HAUT et à AMMERTZWILLER.

Le 27 novembre 2022 Assemblée générale UNC Sous-groupe d'Altkirch à Walheim.

Le 5 décembre 2022 Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Le président, Les anciens combattants, les « soldats de France », et les sympathisants de l'association UNC Gildwiller et Environs vous souhaitent une année 2023 de Paix.

**« Soyez toujours en guerre contre vos vices, en paix avec votre prochain, et que chaque nouvelle année trouve en vous un homme meilleur. »
Benjamin Franklin.**

Si, comme nous, vous souhaitez pérenniser le souvenir et l'histoire de notre pays n'hésitez pas à nous contacter !

1 rue du Réservoir 68210 TRAUBACH LE HAUT

Président : Marcel MORILLON

Courriel : morillon.marcel@gmail.com

Secrétaire Marie-Josée MEYER

Courriel : m-jossee.meyer@wanadoo.fr



VIE ASSOCIATIVE

LE MOT DU CONSEIL DE FABRIQUE DE BERNWILLER

J'aime beaucoup me promener en forêt et admirer les grands arbres autour de la chapelle du Unterholtz, ils semblent former les colonnes d'une cathédrale et la lumière qui traverse leurs feuilles de magnifiques vitraux.

Le texte de Jürgen Werth m'a immédiatement inspiré, il dit :

« Je suis toujours impressionné
Quand je vous rencontre,
Avec votre majestueuse couronne de feuillage
S'élançant vers le ciel.
Vous êtes les compagnons des saisons :
Arbres au printemps, arbres en été,
Arbres en automne, arbres en hiver,
Vous êtes les compagnons des hommes.
Arbres dans mon jardin, dans la forêt au loin,
Bois de ma maison, bois de mes meubles, papier...
Vous m'émerveillez, comme Dieu m'émerveille ;
Il est le maître de la créativité,
Il est le maître de l'Amour.
Il veille sur vous, Il veille sur nous. »

MERCI !

Merci de tout cœur à tous ceux qui participent de près ou de loin à la vie de notre église, à ceux qui sont présents lors des célébrations, ceux qui participent à son entretien et qui veillent à ce que tout fonctionne bien. Merci à ceux qui sont au petit soin de notre chapelle.

Quelques chiffres :

- Le Concert de l'Ensemble Musical et Folklorique de Hirsingue du 23/04/2022 à rapporté 667 euros.
- La quête pour le chauffage à rapporté 4011 euros
- La vente de couronnes d'aveit et décorations de Noël a rapportée 705 euros

Merci à tous ceux qui ont participé à ces événements par leurs dons. Merci à tous ces artistes qui mettent en valeur leurs dons au profit de notre église.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et que cette parole de Mère Theresa vous accompagne en 2023 :

« Que Dieu vous rende en amour, tout l'amour que vous avez donné, toute la joie et la paix que vous avez semées autour de vous. »



FETE DE LA MOISSON 2022



A vous tous, qui par votre présence avez soutenu notre projet en faveur du peuple ukrainien et CARITAS



A tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée, chacun et chacune selon ses talents.



MERCI !

Un don de 1 500 € a été fait en faveur de CARITAS Alsace



L'ensemble du comité ainsi que les bénévoles vous souhaitent une très belle année 2023

Christophe RAUSCHER,
Président de l'Association de la Fête de la Moisson



*Donneurs de sang
« Balschwiller et
Environs »*

Vivre l'expérience du don de sang :

Cet acte citoyen et généreux est avant tout une expérience riche et forte qui place les donneurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage.

Chaque année, grâce au don du sang, 1 million de patients sont soignés. Que vous soyez nouveau donneur, donneur régulier ou occasionnel... L'idée de LA piqûre n'est jamais agréable 😊.

Soyez rassuré(e) ! Les équipes de l'EFS, composées de professionnels de santé bienveillants, vous accompagnent et vous rassurent tout au long de votre parcours 😊 !

Du courage A vos agendas !

- ♥ Mardi 28 février, HAGENBACH
- ♥ Jeudi 27 avril, BUETHWILLER
- ♥ Jeudi 22 juin, BERNWILLER
- ♥ Jeudi 24 août, BUETHWILLER
- ♥ Mardi 31 octobre, BERNWILLER

**Soyons fidèles aux RENDEZ-VOUS
Et vous pourrez être fiers de vous !**



Règles de salubrité publique

Des règles à respecter pour le bien-être de tous.



Le service Assainissement constate des dysfonctionnements sur le réseau qui accueille les eaux usées des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif de toute la commune.

Nous ne pouvons lutter contre de mauvaises pratiques qui ne sont certes pas intentionnelles mais qui restent néanmoins problématiques pour notre commune.



Je ne jette pas tout à l'égout

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et la préservation des milieux naturels, voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans vos poubelles, déchetteries ou pharmacies :

- Épluchures fruits et légumes
- Les substances chimiques (peinture, solvant, désherbant...).
- Les médicaments.
- Les huiles et graisses (friture, cuisson, huile de vidange ...).
- Les objets solides (couches à jeter, mégot de cigarette, protection hygiénique, cotons-tiges ...) et les lingettes.

Les lingettes sont la cause principale de bien des problèmes constatés. Elles n'ont pas le temps de se décomposer et obstruent les canalisations et pompes de relevage et peuvent provoquer des débordements.



Rue François Joseph Deyber

Toutes les lingettes, même labellisées « biodégradables » ou « jetables dans les WC », ne sont pas appropriées à un rejet dans le réseau d'assainissement. Il n'y a qu'à faire l'essai dans une cuvette d'eau et remuer, vous constaterez qu'elles ne se délitent pas du tout.

La lingette est donc considérée comme un déchet solide et il est interdit de la jeter dans le réseau d'assainissement comme le mentionne l'article R.1331-2 du code de la santé publique.

Je fais attention aux lingettes : la goutte d'eau qui fait déborder le réseau



Pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement :

Il ne faut que quelques heures à vos eaux usées pour parvenir à la station d'épuration. A contrario, les lingettes se décomposent très lentement ; elles arrivent donc à la station en quasi parfait état.

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (Entretien – Réparation)
- remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur ...)
- mise en place d'une surveillance accrue de ces installations
- risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution ...)

Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc de VOTRE facture.



Pour résumer :

Jeter les lingettes dans les réseaux d'assainissement :

- Bouche vos propres toilettes
- Obstrue les réseaux d'assainissement
- Provoque l'échauffement et la casse des pompes des stations de relevage
- Engorge les dégrilleurs des stations d'épuration.
- Perturbe la bonne épuration des eaux usées
- Peut générer des débordements des eaux usées vers le milieu naturel
- Augmente la facture d'assainissement

COMPTANT SUR VOTRE PARTICIPATION ÉCO-CITOYENNE

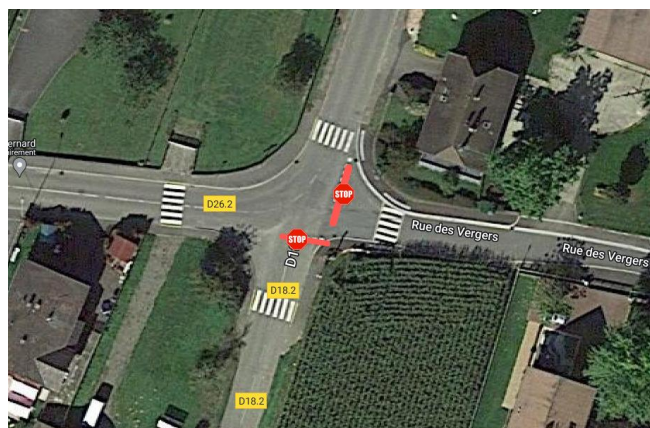
VIE DE LA COMMUNE

CIRCULATION : NOUVELLE REGLEMENTATION

RUE DES VERGERS – CHANGEMENT DU RÉGIME DE PRIORITÉS

Afin de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de la RD18II rue François Joseph Deyber, de la RD26II rue d'Ammertzwiller et de la voirie communale rue des Vergers.

Les usagers circulant sur la Voie Communale rue des Vergers devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la Route Départementale n° 26II rue d'Ammertzwiller et sur la Route Départementale n° 18II rue François Joseph Deyber dans les deux sens de circulation.



RUE DE LATTRE DE TASSIGNY – INSTALLATION D'UN PANNEAU « STOP »

Les usagers circulant sur la RD n°18II rue de Lattre de Tassigny devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la RD466 rue Jean-Jacques Henner dans les deux sens de circulation.



RUE DES JARDINS – CHANGEMENT DU RÉGIME DE PRIORITÉS

Afin d'assurer la sécurité des usagers, il convient de prévenir les accidents de la circulation.

Les conditions de circulation, notamment sur les priorités de passage vont changer au niveau du croisement de la rue des Bergers et de la rue des Jardins.


Le régime de priorité est modifié comme suit :

Les usagers circulant sur la rue des Jardins devront marquer l'arrêt absolu (panneaux STOP) et laisser la priorité aux véhicules venant de la rue des Bergers dans les deux sens de circulation.

La rue des Bergers est considérée comme prioritaire.



RUE DE L'ÉGLISE – INSTALLATION D'UN PANNEAU « STOP »

Pour les 3 habitations du 1 au 3 rue de l'Église qui ne sont pas concernés par le **sens unique de la rue de l'Église**  le régime de priorité change.

Les usagers de ces 3 habitations devront marquer l'arrêt absolu (panneaux STOP) et laisser la priorité aux véhicules venant de la rue de Mulhouse dans les deux sens de circulation.

**MERCI DE VOTRE VIGILANCE
LORS DE VOS PASSAGES SUR
CES CROISEMENTS.**

VIE DE LA COMMUNE

REHABILITATION DE LA MAISON HENNER, DE SON PETIT NOM : HENNER HISLA

La Commune se mobilise pour donner un nouveau souffle à la Maison de Jean-Jacques Henner, notre illustre concitoyen. Fidèle à ses vœux, la maison sera la place du village de demain mêlant culture, services de proximité et logements



Petit retour en arrière :

Mars 2019 :

Une équipe de 3 architectes et 1 designer de l'atelier NA, missionnés par la Mairie, réunissent les habitants à la Maison Henner pour amorcer la réflexion sur le devenir des bâtiments communaux vides. Le projet "Maison fait quoi ?" nom donné à cette **consultation populaire**, durera 9 mois et sera synthétisée par 50 propositions illustrant les attentes des habitants. Une majorité de ces propositions se retrouveront dans le programme de réhabilitation de la maison.

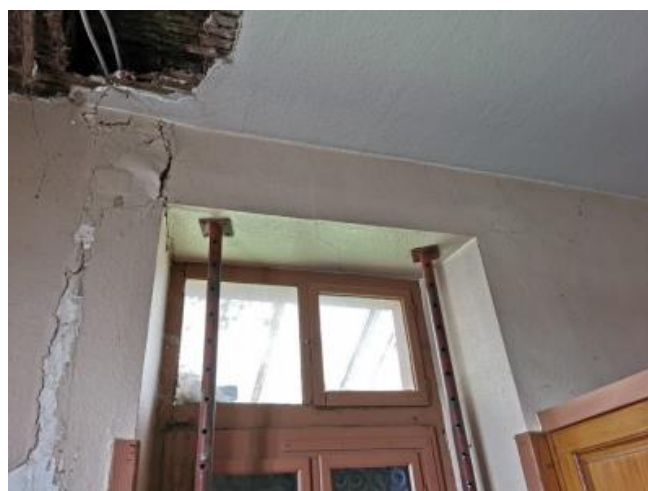


A partir de 2020 :

Pour renforcer ce programme, ces propositions sont testées grandeur nature dans l'ancienne Mairie de Bernwiller. Sous le couvert de l'association EPI'QUOI ? créée par les habitants, **une épicerie spécialisée dans le circuit court, une friperie et une bibliothèque participatives, un club couture, un escape game et même la confection de pain du village** ont ainsi vu le jour et animent le village régulièrement.

2021 :

Etant donné l'état de dégradation de la bâtisse, il est désormais interdit d'y pratiquer des activités associatives. Lors d'un Conseil Municipal, la réhabilitation de la maison est votée et une Commission s'organise afin de lancer des études de faisabilité.



Henner
Hisla

VIE DE LA COMMUNE

2022 :

Une Maîtrise d'Œuvre est désignée avec pour objectif d'achever les études d'Avant-Projet Détaillé pour fin décembre 2022 en se basant sur cette programmation :

- L'atelier du peintre est restauré pour les associations artistiques ; un studio attenant pourrait y loger un(e) artiste² en résidence.
- Dans les étages, 3 logements sont aménagés (un T3 et 2 T2).
- Le rez-de-chaussée et le sous-sol sont organisés autour de **lieux de services et de convivialité** : l'épicerie, la friperie, l'escape game, le four à pain, et un café littéraire composé de la bibliothèque et d'un espace pour échanger et lancer de nouveaux projets.

L'Avant-Projet Détaillé propose aussi d'**isoler le bâtiment avec du miscanthus**. Cultivée sur 27 hectares en zone de collecte d'eau potable, cette plante réduit naturellement la présence de nitrate de l'eau du village.

Elle est aussi récoltée comme combustible pour les chaufferies communales qui assurent le chauffage des bâtiments municipaux et des propriétés par un réseau de chaleur étendu.

L'isolation thermique, nouvel usage du végétal, est vertueuse en émission de CO2 puisque le **matériau est naturel, non transformé et local**. Le réemploi des matériaux tels que tuiles, portes, radiateurs sera aussi au cœur des réflexions. La réhabilitation du bâtiment en péril sera donc aussi **vertueuse au regard des enjeux environnementaux**.



Outre la réhabilitation de la demeure, le projet HENNER HISLA prévoit un **circuit de 3 km ponctué de panneaux dédiés à Jean-Jacques Henner**, pour découvrir les paysages endémiques l'ayant inspiré et ses racines profondément ancrées dans sa terre natale.

La maison en sera son point de départ et d'arrivée.

Aujourd'hui et demain :

En décembre 2022, plusieurs dossiers de demande de subventions ou de mécénats ont été introduits, par exemple auprès de la Mission BERN.

Un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine a été déposé afin de pouvoir bénéficier d'une souscription populaire, et ainsi permettre aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôts.

Nous vous donnons rendez-vous le

5 mars 2023 dans la salle communale Jean-Jacques Henner, date anniversaire de la naissance du peintre, pour le **lancement officiel du projet HENNER HISLA**.

Ce sera l'occasion de faire revivre le souvenir de ce peintre d'exception qui aimait tant son village natal.

La mobilisation de chacun de nous est indispensable pour préserver le **patrimoine de notre village et faire de Henner Hisla « la Maison des Grands Projets » !**

¹ HENNER HISLA : *la petite maison de Henner* en alsacien, est le nom donné au projet de réhabilitation du bâtiment

² Précurseur et féministe, Jean-Jacques Henner souhaitait que sa maison puisse accueillir des femmes artistes afin de les soutenir



VIE DE LA COMMUNE

CENTRE DE COLLECTE ET DE VALORISATION



Depuis le lundi 10 octobre 2022, le centre de valorisation intercommunal de Retzwiller est opérationnel pour les particuliers.

À ce jour, **339** des usagers de notre commune, n'ont pas encore récupéré leurs badges.



Bien préparer votre venue sur le site

L'accès se fait à l'aide d'un badge nominatif. Pensez à le retirer dans les accueils ci-dessous, avant de vous rendre le jour J au centre de valorisation !

Celui-ci peut être retiré dès à présent aux horaires d'ouvertures aux adresses suivantes :

- au siège de la communauté de communes, 7 rue de Bâle à Dannemarie
- au centre technique intercommunal, 8 rue Gilardoni à Retzwiller

Le site est Interdit aux véhicules de plus de 3,5T mais ouvert aux utilitaires : il n'y a pas de portique de hauteur.

Pour rappel, 18 entrées sont incluses par an dans votre abonnement pour les particuliers.

La limite de volume est de 1m3 par passage pour tous les déchets. (2m3 pour les gravats).

Pour les professionnels : Facturation au poids. Ouverture le 1er janvier 2023

SAPIN DE NOËL



NATURELS,

NON FLOQUÉS,

NON DÉCORÉS.

La plate-forme des déchets verts est ouverte toute l'année durant les jours d'ouvertures :

	HIVER NOVEMBRE À MARS	ÉTÉ AVRIL À OCTOBRE
LUNDI	FERMÉE	14H00 À 20H30
MERCREDI	13H00 À 18H00	14H00 À 20H30
SAMEDI	09H00 À 18H00	09H00 À 20H30

La communauté de communes Sud Alsace Largue agit en faveur du tri. A cet effet, des plateformes de collecte des déchets verts (tonte, branchages, ...) sont à votre disposition dans différentes communes du territoire.

Ces déchets verts sont valorisés en compost. Par ailleurs, des containers de collecte du verre, des huiles de vidange et des textiles sont réparties sur l'ensemble du territoire.



VIE DE LA COMMUNE

31 OCTOBRE 2022 - HALLOWEEN

À l'occasion de la fête folklorique et païenne traditionnelle d'Halloween, les rues de Bernwiller, ont été pour la deuxième année consécutive, animées par l'équipe de Charly BAUR.

L'occasion de faire peur aux habitants mais surtout de ravir petits et grands. Malgré, quelques petits soucis techniques, le « terrifiant » char a paradé à la tombée de la nuit, dans notre village.

BOOO!



COLLECTE DES « BOÎTES DE NOËL »



Pour la deuxième année consécutive, la commune a lancé la collecte des « Boîtes de Noël » pour les plus démunis, en partenariat avec les restos du cœur de l'antenne de Mulhouse.

Le principe était le suivant :

Dans une boîte, il s'agissait de mettre :

- un accessoire chaud : écharpe, gants, bonnet, chaussettes, etc.,
- une douceur non-périssable,
- un loisir : livre, CD, jeu, etc.,
- une surprise en plus (facultative),
- et un petit mot pour souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année à la personne.

Et cette année encore, les habitants n'ont pas failli et la solidarité a été au rendez-vous, car **29 boîtes** ont été déposées à la Mairie.

Ces dernières ont été amenées au Restos du Cœur afin que toutes ces familles dans le besoin puissent avoir le plaisir d'avoir un cadeau à Noël.

Très touchés par vos dons, l'équipe des Restos du Cœur nous a demandé de vous transmettre leurs remerciements.





VIN CHAUD DU 17 DÉCEMBRE 2022

Le samedi 17 décembre 2022, À l'occasion du vin chaud offert par la municipalité et l'association « Les décors du village » aux habitants de Bernwiller, les élèves de l'école du village ont donné un concert et bravés le froid. Chansons sous la houlette de Maître Rémi.



Le thermomètre affiché à -7 °C, n'a pas découragé de nombreux habitants et nous avons pu passer un agréable moment après 2 années sans fête de fin d'année.

Les convives se sont réchauffés les mains à l'aide du vin chaud servi par les conseillers et conseillères municipaux et les bénévoles, sans oublier les marrons chauds de M. DITNER Joseph. Merci également à Charly et son équipe qui ont mis une ambiance féerique à cette fête.



VIE DE LA COMMUNE

MOBILIERS URBAINS

Cette année, le mobilier urbain paie un lourd tribut. Sorties de route, manœuvres maladroites, vandalisme, vol. Heureusement nous n'avons eu à déplorer aucune victime.

Le **13 mars 2022** – accident rue Jean-Jacques Henner
- feu tricolore arraché



Le week-end **16-17 avril 2022** – vandalisme à l'école maternelle – vitre brisée



Le **19 juillet 2022** – accident rue Jean-Jacques Henner
– feu tricolore et clôture arraché



Le **17 Août 2022** – accident rue François Joseph Deyber – éclairage public – lampadaire arraché



Début **Décembre 2022** – Vol du panneau annonçant la signalisation à 20 km/h à 90m.



VIE DE LA COMMUNE

DEPOT SAUVAGE : COUP DE GUEULE

Une centaine de pneus usagés ont été retrouvés, le mercredi 28 septembre dans la forêt de Bernwiller et le jeudi 20 octobre 2022 sur le chemin rural en prolongement de la rue de la Forêt. C'est le deuxième dépôt sauvage en l'espace d'un mois sur le ban communal.

La prolifération anarchique des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas y être.

Les dépôts de déchets sont interdits par la loi, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Photos prises le 28 septembre 2022

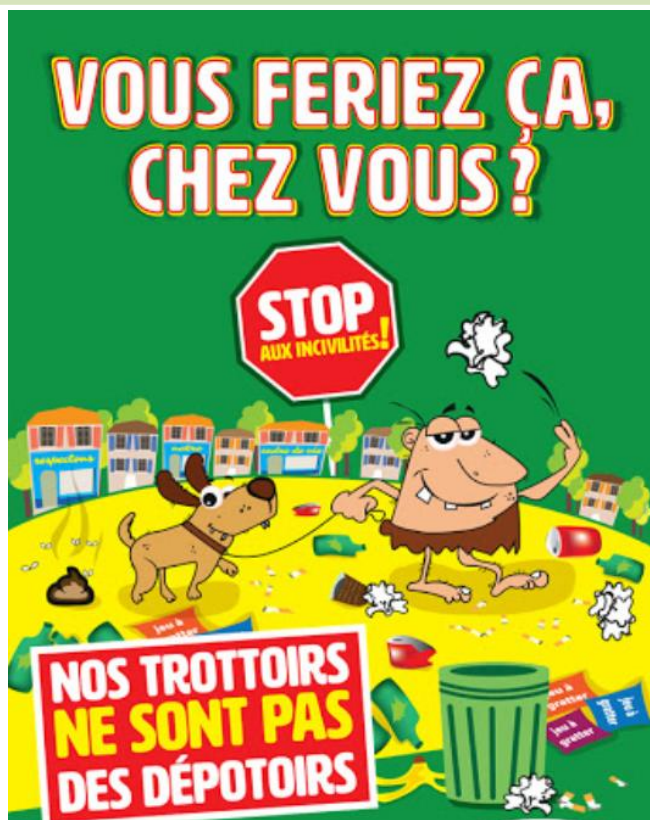


Photos prises le 20 octobre 2022 (48 pneus)



Toute personne témoin d'un dépôt sauvage de déchets doit contacter sa mairie. Les Maires sont autorisées par l'article L. 541-3 du code de l'environnement à constater un dépôt sauvage et ont autorité pour prendre les mesures juridiques appropriées.

VIE DE LA COMMUNE



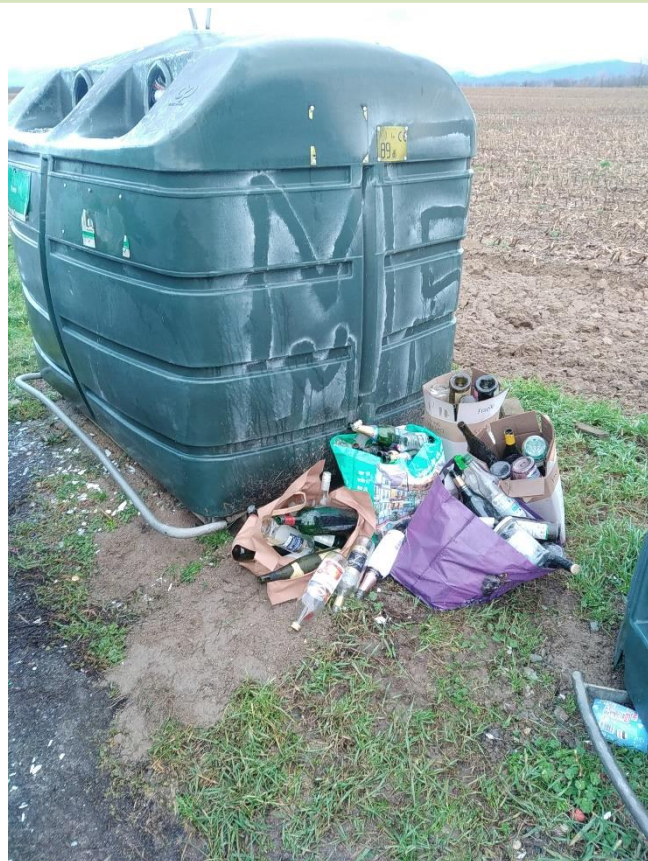
Notre commune dispose d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver à tout prix.

La municipalité met tout en œuvre afin que cette qualité de vie soit maintenue voire améliorée.

Aussi, il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics.

Par ailleurs, très régulièrement, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et de déchets jonchent les pieds des containers de tri.

Ce type d'incivilités a pour conséquence de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et peuvent occasionner des accidents (envols, pollution, blessures par du verre brisé...).



Aucun déchet ne doit être déposé au pied des conteneurs de verre !

Avec les fêtes de fin d'année, les quantités de déchets d'emballages, de carton et de verre sont augmentées par rapport aux volumes habituels.

Si les conteneurs devaient être saturés, il est demandé aux habitants de reporter leur dépôt.

Lorsque que les conteneurs sont pleins contactez la mairie au 03.89.25.30.15 ou par email mairie@bernwiller.fr, nous demanderons au service concerné une intervention.

En moyenne la levée est effectuée une fois toutes les 3 semaines par **la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE**. La borne à verre est vidée par un camion grue avec un bras de levage.

Nous rappelons aux contrevenants que **l'article R635-8 du code pénal** prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet.

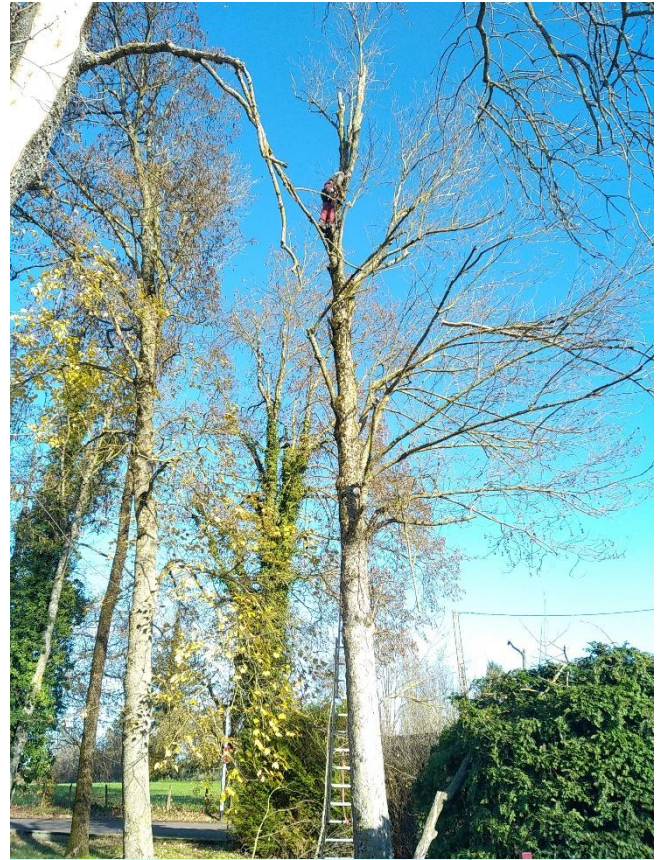
Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie

VIE DE LA COMMUNE

RÉPARATION DU MUR DU CIMETIERE SAINT JEAN



ABATTAGES D'ARBRES MORTS ET BRANCHAGES



MISE À L'HONNEUR

CÉRÉMONIE DE REMISE DE DIPLÔME

Le Mercredi 7 décembre 2022 à 17h30, Madame CASALANGUIDA Nathalie, Maire déléguée de Bernwiller et MARTIN Francis Agent technique et tuteur de stage, on eu la joie de participer à la remise de diplôme de Nicolas FLUCK, apprenti dans la collectivité durant ses 2 années d'apprentissage.

La municipalité félicite Nicolas et lui souhaite de réaliser tous ses objectifs professionnels.



MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Le 12 décembre 2022, la Maire déléguée de Bernwiller, Mme CASALANGUIDA Nathalie, a eu le plaisir de remettre à Monsieur MARTIN Francis, agent au service technique de la commune la médaille d'honneur d'argent.

Cette médaille récompense ses compétences professionnelles et son dévouement constant depuis maintenant 20 années dans notre collectivité.



ASSOCIATION FONCIÈRE



PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE

Préserver les semis et les cultures, respecter les animaux d'élevage, protéger l'environnement...

... pour le respect du travail des agriculteurs et de l'environnement.

En effet, les agriculteurs constatent parfois des dommages sur leurs exploitations. Ces dommages sont souvent dus à une méconnaissance de l'utilité de certains dispositifs, ou une ignorance des dangers de certains comportements.

Sensibilisation pour le respect du travail des agriculteur.rices

Les agriculteur.rices de notre territoire sont unanimes et constatent une multiplication des incivilités au quotidien.

Promeneurs, marcheurs, vététistes, cavaliers, cyclistes, motocyclistes... Voici quelques règles de savoir-vivre ensemble à respecter dans les espaces agricoles.

NOS CHAMPS ET VERGERS CULTIVÉS NE SONT PAS DES ESPACES DE LOISIRS !



RESPECTONS

LES ESPACES DE TRAVAIL DES AGRICULTEURS.RICES

Les agriculteurs tiennent à vous sensibiliser aussi sur le fait qu'un engin agricole se manipule moins facilement qu'une voiture ou autres véhicules léger.

La visibilité n'est pas la même, la vitesse ...



- Seuls les sentiers balisés sont autorisés au public. **Restez dessus.**
- Les engins agricoles sont prioritaires, **cédez leur le passage.** Pour votre sécurité, **gardez vos distances.**
- **Tenus en laisse**, nos amis à 4 pattes sont les bienvenus. Veillez toutefois à **ramasser** leurs déjections !
- Ne vous garez pas n'importe où : dans les champs, **vous abîmez** les cultures, sur les chemins, **vous gênez** la circulation des engins agricoles.
- La nature n'est pas **une poubelle.** **Rapportez vos déchets** chez vous.
- Pour **vos sécurité** et leur tranquillité, **ne pénétrez pas** dans les enclos, et **n'effrayez pas** les animaux.
- Les vergers ne sont pas des **self-services.** **Respectez le fruit du travail** des agriculteurs.
- Clôturés ou pas, champs et vergers sont des propriétés privées : **vous n'avez pas à y pénétrer.**

Les membres de l'association foncière de Bernwiller souhaitent rappeler à tous les exploitants du ban communal de Bernwiller qu'il leur appartient à chacun d'entretenir les haies vives ainsi que les fossés le long de leurs terrains.

Lorsque la haie et/ou le fossé est mitoyen, il doit être entretenu à parts égales entre les deux propriétaires.



L'ensemble des membres de l'association foncière de Bernwiller vous souhaite une très belle année 2023.

INFORMATIONS DIVERSES



Caritas Alsace : une aide de proximité

Caritas Alsace compte sept équipes dans le Sundgau. En 2021, les 90 bénévoles du secteur ont aidé 289 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

L'activité en hausse de Caritas Alsace, c'est malheureusement la preuve que la pauvreté n'épargne pas les villages.

En 2021, le nombre de familles aidées a dépassé celui de 2019 et 2020. Et avec la tendance actuelle, ce n'est sans doute pas prêt de s'arrêter. Notamment avec l'aide apportée aux réfugiés ukrainiens installés dans le Sundgau, qui s'ajoute à celle des personnes déjà aidées sur place.



Dans le domaine de l'aide alimentaire, la hausse a été spectaculaire à l'épicerie solidaire de **Ferrette** (+43% en 2021) et à **Dannemarie** (+38%).

Les autres équipes de Caritas Alsace du Sundgau (**Altkirch**, **Seppois**, **Hirsingue**, **Illfurth**) sont particulièrement dynamiques, chacune dans son domaine d'activité.

Une belle dynamique de réseau est en train de se mettre en place autour du Grenier de la Solidarité d'**Oberdorf-Illtal**.

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

L'association SundgO2 à Bernwiller



Depuis la rentrée, l'association SundgO2 diversifie encore un peu plus ses activités et propose désormais des cours de fitness accessibles à tous à Bernwiller dans la salle de motricité de l'école primaire.

Animées par Aline BUTZERIN, coach sportif diplômée, les séances sont ouvertes dès 10 ans et sans limite d'âge.

À destination des sportifs débutants ou confirmés, les cours sont adaptés à tous et proposent différents types de fitness en fonction des préférences de chacun : step, Pilates, circuit minceur (renforcement musculaire et cardio) ou encore, cocktail fitness.

« Améliorer sa condition physique en s'amusant »

Par ailleurs, les curieux qui souhaiteraient découvrir les activités proposées peuvent solliciter la participation à une séance d'initiation gratuite.

Y ALLER :

Salle polyvalente de Dannemarie : les mercredis de 12 h 30 à 13 h 20 (cocktail fitness) et les vendredis de 19 h à 19 h 50 (circuit minceur).

Salle de sport de l'école de Bernwiller : les jeudis de 19 h 30 à 20 h 20 (step) et de 20 h 30 à 21 h 20 (Pilates).

Possibilité de faire une séance de découverte gratuite.
Informations et contact :

Aline BUTZERIN, tél.06.43.53.81.09.



À MÉDITER

LE TRAIN DE MA VIE

“À la naissance, on monte dans le train et on rencontre nos parents.

Et on croit qu'ils voyageront toujours avec nous.

Pourtant, à une station, nos parents descendront du train, nous laissant seuls continuer le voyage...

Au fur et à mesure que le temps passe, d'autres personnes montent dans le train.

Et elles seront importantes : notre fratrie, nos amis, nos enfants, même l'amour de notre vie.

Beaucoup démissionneront (même éventuellement l'amour de notre vie), et laisseront un vide plus ou moins grand.

D'autres seront si discrets qu'on ne réalisera pas qu'ils ont quitté leurs sièges.

Ce voyage en train sera plein de joies, de peines, d'attentes, de bonjours, d'aurevoirs et d'adieux.

Le succès est d'avoir de bonnes relations avec tous les passagers pourvu qu'on donne le meilleur de nous-mêmes.

On ne sait pas à quelle station nous descendrons, donc vivons heureux, aimons et pardonnons.

Il est important de le faire car lorsque nous descendrons du train, nous ne devons laisser que de beaux souvenirs à ceux qui continueront leur voyage.

Soyons heureux avec ce que nous avons et remercions le ciel de ce voyage fantastique.

Aussi, merci d'être un des passagers de mon train.

Et si je dois descendre à la prochaine station, je suis content d'avoir fait un bout de chemin avec vous.

Je veux dire à chaque personne qui lira ce texte que je vous remercie d'être dans ma vie et de voyager dans mon train.”



Jean D'ORMESSON



VERRINE DE SAUMON ET DE CONCOMBRE AU TZATZIKI

Pour 6 personnes

180 g	Concombres
90 g	Tomates cerise
45 g	Roquette
1,5	Oignons rouges
300 g	Saumon fumé
6 c.à.s	Tarama
150 g	Tzatziki



Passez des fêtes en toute légèreté en cuisinant une entrée, moins copieuse mais tout aussi délicieuse. L'occasion de découvrir des ingrédients peu caloriques.

1. Peler le concombre, le découper en petits dés. Laver les tomates cerise, les couper en deux, ôter les graines puis les découper également en dés. Peler 1/2 oignon puis le hacher finement. Nettoyer la roquette, retirer les branches les plus grosses puis hacher grossièrement les feuilles.
2. Couper les tranches de saumon fumé d'abord en lanières, puis en très petits dés.
3. Dans 4 verrines, disposer une couche de chaque ingrédient préparé en alternant avec un peu de tzatziki.
4. Au moment de servir, déposer sur chaque verrine 1 c-à-c de tarama.

Source : <https://www.lidl-recettes.fr/recettes/verrine-de-saumon-et-de-concombre-au-tzatziki>

Qu'est-ce que le TZATZIKI...

Le tzatziki est un mezzé grec (le tzatziki) et turc (djadjik) qui peut être utilisé comme sauce ou comme entrée.

1	Yaourt à la Grecque
1	Concombre
1	Menthe (botte)
1	Citron
	Fleur de Sel
2 c.à.s	Huile d'olive

Préparation

1. Éplucher et couper le concombre en deux.
2. Couper une moitié du concombre en cubes et la mettre dans un récipient.
3. Râper la deuxième moitié du concombre et l'essorer pour retirer l'excédent d'eau.
4. Mélanger les deux textures de concombre.
5. Effeuille la menthe et la ciseler finement.
6. Verser le jus d'un demi citron.
7. Ajouter de la fleur de sel, l'huile d'olive et le yaourt à la grecque.

DIVERS

URGENCES

SAMU:
15



POMPIERS
18



EDF:
08 10 33 30 68



Gendarmerie de
DANNEMARIE :
03 89 25 04 09



DIVERS

MAIRIE:
03 89 25 30 15
mairie@bernwiller.fr



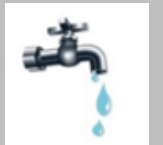
CCSAL:
03 89 07 24 24



Presbytère de
Balschwiller:
03 89 08 88 10



En cas de fuite d'eau :
Contacter le syndicat
d'eau
03 89 25 34 09



**Commune Nouvelle de
BERNWILLER**
Arrondissement d'Altkirch



2 rue de l'École
AMMERTZWILLER
68210 BERNWILLER
Tél 03 89 25 30 15
mairie@bernwiller.fr

Heures d'ouverture au public :

LUNDI	09H00 à 11H30
MARDI	15H00 à 18H00
JEUDI	15H00 à 18H30
 VENDREDI	09H00 à 11H30

Site internet de la commune : ammertzwiller-bernwiller.fr

Plan d'accès :

